



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service national de la jeunesse



SVE stratégique en Grande Région

Favoriser les mobilités transfrontalières et l'engagement volontaire des jeunes en Grande Région

La **Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région** (2017 – 2018) a placé le citoyen au cœur de son programme et veillera à ce que l'intérêt réel et direct du citoyen soit mieux pris en compte dans toutes les actions politiques de la Grande Région.

Pour ce qui est des politiques de jeunesse, le groupe de travail Jeunesse de la Grande Région (GT Jeunesse) a été mandaté d'approfondir l'échange mutuel d'informations en matière de mobilité transfrontalière des jeunes de la Grande Région. Sont notamment visés tous les programmes européens et autres, spécifiquement dédiés aux jeunes. Le groupe de travail est aussi encouragé de contribuer à surmonter les obstacles à la mobilité transfrontalière, notamment par une meilleure coordination des dispositifs nationaux et régionaux respectifs.





Afin de traduire ce mandat en actions concrètes, le GT Jeunesse a décidé de mettre en œuvre un projet commun qui est le service volontaire des jeunes en Grande Région.

Pour ce faire, 4 candidatures « **Service volontaire européen stratégique** » ont été déposées dans le cadre du programme **Erasmus+**, afin de pouvoir harmoniser les procédures pour les jeunes et de financer non seulement les mobilités mais aussi les formations et les échanges entre organisations participantes.



Le fait d'implémenter les services volontaires en Grande Région dans le cadre du programme **Erasmus+** garantit un co-financement communautaire substantiel et ouvre aux jeunes la reconnaissance de leur engagement dans les pays et les régions impliqués.

Quatre organisations de la Grande Région ont déposé des projets SVE ayant comme but de permettre des mobilités entre les régions : Rheinland-Pfalz, Saarland, Wallonie (francophone et germanophone), Lorraine (région Grand Est) et Luxembourg.








Les partenaires qui ont déposé et qui coordonnent ces projets :

-  Haus der offenen Tür (HOT) à Sinzig (pour RLP et Sarre)
-  Plateforme pour le service citoyen à Bruxelles (pour la Wallonie francophone)
-  Rat der deutschsprachigen Jugend à Eupen (pour la Wallonie germanophone)
-  Education4all à Luxembourg (pour le Luxembourg)

Partenaires associés :

-  CRISTEEL à Nancy (point de contact pour la Lorraine et le Grand Est)
-  SNJ à Luxembourg (coordination dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du sommet de la Grande Région)

Les objectifs :

-  encourager et faciliter la mobilité transfrontalière des jeunes de la Grande Région
-  augmenter le nombre de jeunes qui effectuent une mission de service volontaire en Grande Région ;
-  favoriser l'échange et la mise en réseau des organisations de la Grande Région et augmenter le nombre de structures accréditées pour le Service volontaire européen (SVE) ;
-  créer des opportunités d'apprentissage (interculturelles, linguistiques, thématiques, ...) pour les jeunes de la Grande Région
-  favoriser les échanges et la compréhension mutuelle entre jeunes de la Grande Région ;
-  contribuer à la reconnaissance de l'engagement des jeunes dans des services volontaires dans la Grande Région et des acquis de compétences ;
-  diversifier le champ de l'engagement des jeunes: écologie, social, culture, sport, sauvegarde du patrimoine, ...

Période d'éligibilité des projets :



février 2018 – décembre 2020

Ces projets ont pour avantage de faciliter l'accès au SVE aux organisations qui veulent accueillir des volontaires.

Autres avantages :



A partir du moment qu'un volontaire intéressé et intéressant est identifié, l'accueil peut être réalisé dans des délais relativement courts et sans risque de refus de la mission. Les fonds pour le co-financement des projets sont disponibles dès le départ.

Critères :

-  les jeunes doivent obligatoirement résider en Grande Région
-  les missions doivent avoir un lien (une dimension) Grande Région

Des missions SVE sont possibles depuis le 1^{er} février 2018.

Deux types de missions sont possibles :

-  missions court-terme de 14 à 59 jours (critères spécifiques)
-  missions long-terme de 3 à 12 mois

Les périodes des services volontaires (missions) doivent se situer à l'intérieur de la période d'éligibilité des projets (février 2018 – décembre 2020)

Corps européen de solidarité

Il est à noter que toutes les missions « long-terme » des jeunes sont considérés comme étant des engagements dans le cadre du « **Corps européen de solidarité** ».

Veillez trouver davantage de renseignements sur le corps en suivant ce lien :

https://europa.eu/youth/solidarity_fr